

► ENTREPRISE INDIVIDUELLE ◀ IMMATRICULATION OU RADIATION DU CONJOINT



ASSISTANCE AUX FORMALITES

I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser un échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet :

www.cm-alsace.fr

[Rubriques](#)

- Créer et Reprendre Centre de Formalités des Entreprises

Formulaire :

1 formulaire P2 ([document à télécharger](#))

1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire pour l'immatriculation :

- 1 déclaration d'option de conjoint collaborateur en original (ou 2 exemplaires originaux si mention au registre du Commerce et des Sociétés) ([document à télécharger](#))

Conjoint marié

- 1 exemplaire de l'extrait original de l'acte de mariage ou de la copie du livret de famille à jour ou de l'extrait original de l'acte de naissance portant la mention du mariage

Pour les personnes liées par un pacte civil de solidarité (PACS)

- 1 exemplaire de la copie du livret de famille à jour avec la mention du PACS ou du certificat de PACS délivré par le Tribunal d'Instance ou de l'extrait original de l'acte de naissance portant la mention du PACS

Si vous êtes inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés et souhaitez la mention (non obligatoire), veuillez nous transmettre les pièces ci-dessus en 2 exemplaires originaux.

Documents complémentaires à joindre en annexe du formulaire pour la radiation :

- 1 déclaration de radiation du conjoint collaborateur en original (ou 2 exemplaires originaux si mention au Registre du Commerce et des Sociétés) ([document à télécharger](#))

1) Frais à régler par chèque à l'ordre de la CMA :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES
GRATUIT	40,00 €	13,33 €

2) Frais à régler par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO
GRATUIT	48,70 €

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

ou

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

Mes coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature :